



Place de l'église  
22830 Plouasne  
Tél : 02 96 86 48 19  
Fax : 02 96 86 42 40  
[mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

**Objet : Organisation des TAP 2017 / 2018**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, pour la rentrée 2017 – 2018, les TAP seront **maintenus**. Cependant, au vu des possibles évolutions gouvernementales à venir concernant les TAP, une réflexion sera à mener au cours de la prochaine année scolaire.

A la rentrée, les TAP continueront à Plouasne le lundi et le jeudi de 15h05 à 16h35.

Je vous rappelle toutefois que les TAP restent cependant **des activités facultatives**, ce qui signifie que votre enfant peut ne pas s'inscrire aux activités et donc ne pas y participer.

Cependant, si vous souhaitez qu'il y participe, **son inscription est obligatoire** et il s'engage *a fortiori* à participer à l'ensemble du cycle. Ceci est primordial pour l'organisation des TAP.

L'enfant s'engage aussi à respecter le règlement des TAP, qui vous sera transmis à la rentrée 2017.

Pour la rentrée, un changement subsiste dans l'inscription. Désormais, l'enfant s'inscrit pour une ou deux journées de TAP, et il ne s'inscrit pas sur telle ou telle activité. On priorise ainsi l'idée de parcours et de découverte des activités, au fur et à mesure de l'année. Tous les enfants participeront donc, tour à tour, à des activités manuelles, sportives, culturelles et artistiques.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons, bien évidemment, à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Michel DAUGAN  
Maire de Plouasne